



COMPTE RENDU de la séance public du conseil communal du 11 juillet 2018

Administration communale
FISCHBACH

Présents : DAEMS Fränk – bourgmestre ;
 GROTZ Patrick, BROSIUS Lucien – échevins ;
 BETTENDORF Sven, BROSIUS Paul, OLINGER Kevin, SCHILTZ Laurent, TRAUSCH Claude –
 conseillers ;

Excusé : MOURA Daniel – conseiller.

- 1) Sur invitation du collège des bourgmestre et échevins Madame Sarah Kolber, présidente du comité d'école, présente l'organisation scolaire 2018/2019. Suite au rapport du comité d'école et à l'avis positif de la commission scolaire tenue en présence de la directrice régionale, Madame Theisen, le conseil communal arrête provisoirement l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2018/2019.
- 2) Vu l'avis favorable des représentants des parents d'élèves et de la directrice régionale de l'enseignement fondamental le conseil communal approuve le « Plan de Développement Scolaire 2018/2019 » tel que présenté par l'équipe pédagogique.
- 3) Suite à l'avis favorable de la commission scolaire, le conseil communal approuve le plan d'encadrement périscolaire 2018/2019 établi par l'équipe pédagogique, qui règle la collaboration entre l'école fondamentale dite « Angsber Schoul » et la Maison Relais dite « Bei de Kueben ».
- 4) Le conseil communal approuve des titres de recettes émis et présentés par le collège des bourgmestre et échevins s'élevant au montant total de 33.296,07€.
- 5) Le conseil communal décide de reconduire pour l'année 2019 le même taux de l'impôt commercial, à savoir 300%.
- 6) Le conseil communal décide de reconduire pour l'année 2019 les mêmes taux de l'impôt foncier, à savoir :

A	Exploitations agricoles et forestières	320 %
B1	Constructions industrielles et commerciales	480 %
B2	Constructions à usage mixte	450 %
B3	Constructions à autres usages	450 %
B4	Maisons unifamiliales, maisons de rapport	165 %
B5	Immeubles non-bâties autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	500 %
B6	Terrains à bâtir à des fins d'habitation	600 %

- 7) Le conseil communal confirme le règlement temporaire émis par le collège des bourgmestre et échevins concernant le barrage complet de la rue "Haaptstrooss" à Schoos à partir du 16 juillet 2018 jusqu'à fin des travaux, dans le cadre des travaux de renouvellement de la couche de roulement, effectués par l'Administration des Pont & Chaussées.
- 8) Affaires du personnel : à huis clos